



Envoyé en préfecture le 02/08/2024
 Reçu en préfecture le 02/08/2024
 Publié le 02/08/2024
 ID : 029-212902506-20240716-CM2024_037-DE

Conseil Municipal du 16 juillet 2024

Extrait

du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : **10 juillet 2024**

Affichage de la convocation : **10 juillet 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 16 juillet 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

| | |
|--------------------------|-----------|
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Représentés | 02 |
| Prenant pas part au vote | 00 |
| Votants | 13 |

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERMVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Etaient représenté(e)s : Thibaut HOURMAND (procuration à Guillaume RIOU), Yves LÉVÉNEZ (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ).

Etaient absents non représentés : Marion CARDINAL, Gill SALHI.

Délibération CM 2024-037

Attribution d'une subvention au Comité AFN de Saint-Hernin

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande de subvention présentée par le Comité AFN de Saint-Hernin au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L 2131-11 et L2311-7,
 Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ;
 Vu la demande de subvention présentée par le Comité AFN de Saint-Hernin ;
 Considérant l'intérêt des actions et animations proposées par l'association ;
 Considérant que l'association adhère au contrat d'engagement républicain ;

Après en avoir délibéré,

ACCORDE, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, une subvention de fonctionnement de 400 € au Comité AFN de Saint-Hernin au titre de l'exercice 2024.

La secrétaire de séance,
 Annie YVINEC



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN